

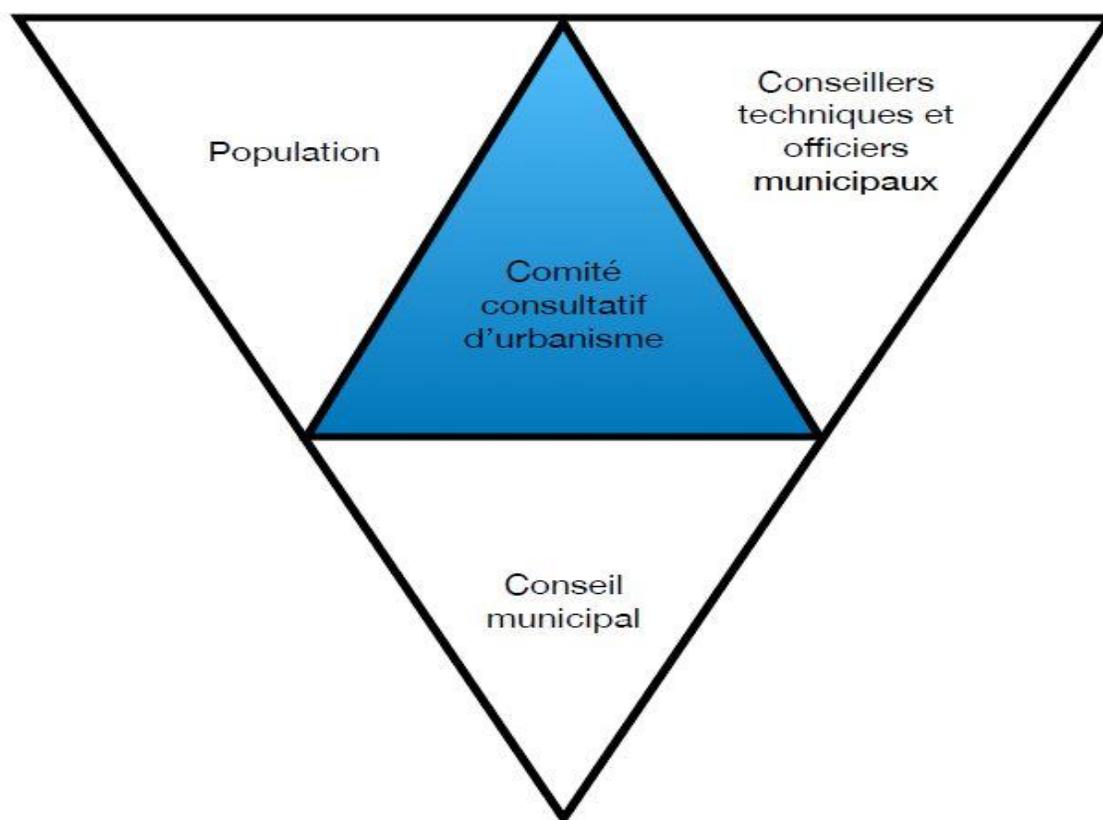
Communiqué

Tadoussac, 9 novembre 2021

PROCÉDURES À SUIVRE POUR TOUTES DEMANDES AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'INSPECTION MUNICIPALE

À l'approche de la saison hivernale et de vos planifications de projet concernant vos propriétés; votre service d'urbanisme aimerait vous mentionner la procédure à suivre afin de guider vos démarches vers l'émission de votre permis de construction et/ou autorisation suivant l'analyse de votre demande.

Pour toute nouvelle construction (2021 ou 2022), rénovation et/ou modification de votre propriété résidentielle, commerciale ou récréative et/ou abattage d'arbres, vous êtes priés de présenter votre projet accompagné du formulaire de demande au service d'urbanisme, afin qu'il puisse émettre votre permis, selon le zonage et le règlement actuel de la municipalité du Village de Tadoussac.



Communiqué

L'analyse de votre demande se basera entre autres sur :

- votre adresse
- la grille de spécifications
- les règlements de zonage
- le type de travaux
- les zones de glissement de terrain
- parfois sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Municipalité de Tadoussac
Service de l'urbanisme
162, rue des Jeunes
Tadoussac (Québec)
G8T 2A0
☎ (418) 235-4446 poste 223
📠 (418) 235-4413
📧 inspecteur@tadoussac.com

PERMIS CERTIFICAT D'AUTORISATION
Formulaire de demande

Courriel

Demande numéro : _____
Permis numéro : _____

Type de demande : résidentielle commerciale ou autre

Abattage d'arbres / déboisement Piscine / spa Affichage : Nouvelle enseigne
 Agrandissement Puits Enseigne existante
 Déblai / remblai Remise Occupation : Nouvelle
 Garage Rénovation Rénovation
 Installation septique Réparation Rénovation
 Nouvelle construction Autre : _____ Coût de la demande : \$ _____

Emplacement

Adresse _____ Numéro de lot (si pas d'adresse) _____ Nombre de chambres à coucher _____
Nom du commerce et contact sur place _____

Type de commune _____ Surface du lot _____ Nom de l'ancien établissement _____

Propriétaire

Nom, Prénom (ou non d'entrepreneur) _____ Courriel _____
Adresse _____
☎ habitation ☎ travail ☎ autre ☎ autre _____ Télécopieur _____

Requérant (si différent du propriétaire)

Nom, Prénom (ou non d'entrepreneur) _____ Courriel _____
Adresse _____
☎ habitation ☎ travail ☎ autre ☎ autre _____ Télécopieur _____

Exécutant des travaux

Pour construction / rénovation _____ Nom de l'entrepreneur _____ Numéro S.A.Q. _____
 Propriétaire Entrepreneur licencié
 Directeur d'ouvrage Gestionnaire de projet

Adresse _____ Courriel _____
☎ habitation ☎ travail ☎ autre ☎ autre _____ Télécopieur _____
Nom de l'entrepreneur _____ Nom du publieur _____
Valeur approximative _____ Date de début des travaux _____ Date de fin des travaux (approximatif) _____
Description des travaux _____

VOUS DEVEZ PRENDRE POSSESSION DU PERMIS OU CERTIFICAT AVANT D'ENTAMER LES TRAVAUX.

Je _____ (Nom en lettres moullées) soussigné(e) déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et que, si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des lois et règlements en vigueur pouvant s'y rapporter.
Signé à Tadoussac, ce _____ par _____ (Date) _____ (Signature)
Inspecteur : _____ Numéro du reçu : _____

PROCURATION

Je, propriétaire-soussigné, autorise _____ (Nom de la personne mandatée) à signer en _____
mon nom : _____ (Type de demande, de permis ou de certificat d'autorisation)
pour ma propriété située au : _____ (Propriété visée : adresse ou numéro de lot)
Signé le : _____ (Signature) _____
Nom du propriétaire en lettres moullées : _____

Le formulaire est disponible

- Au bureau municipal
- Sur notre site web

Accueil > Site municipalité > Services municipaux > Urbanisme et permis

- En le demandant par courriel à inspecteur@tadoussac.com

COMITÉ CONSULTATIF URBANISME

Dans le cas où le **zonage patrimonial** s'applique à votre zone et propriété, votre projet devra comporter une démarche vers une consultation à travers le **CCU**.

Le **CCU** est un organisme mandaté par le conseil municipal, pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises, en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il agit à titre consultatif sur certaines zones de la municipalité.

La réunion du **CCU** aura lieu le **3e mercredi de chaque mois**.

Pour toute demande de permis avec CCU.

- Veuillez le faire avant le 3e lundi de chaque mois avant 12 :00
- Passé ce délai, votre demande sera reportée au mois suivant, s'il doit passer au **CCU**. (Comité consultatif urbanisme)

La demande de permis est une première étape dans l'élaboration de vos projets, qui guidera vos décisions, officialisera vos démarches et pourra faciliter l'élaboration finale de votre projet, en plus de valider et sécuriser vos travaux.

Le service de l'urbanisme de l'inspection municipale, ainsi que votre comité **CCU**, vous remercie de votre collaboration et vous souhaite de merveilleux projets reliés à l'ensemble de **votre patrimoine architectural tadoussacien**.

